

PROCES-VERBAL

ORDRE DU JOUR :

Approbation du procès-verbal de la séance du 12 décembre 2022

Finances – Administration Générale – Personnel

Autorisation de dépenses et de recettes en investissement avant le vote du budget primitif 2023 – Budget communal
Personnel (point recrutement poste DGS)

Affaires scolaires – Action sociale – Personnes âgées

Association les P'Tits Loups – Avance subvention

Aménagement – Urbanisme – Environnement

Urbanisme (Dossiers déposés depuis le conseil du 12 décembre)

Lotissement communal « les Chaumes » (Convention SYDEV pour dévoiement du réseau BT-HTA)

Petite enfance – Action jeunesse – Culture

Communication – Associations – Sports – Loisirs

Construction d'un terrain multisports (Sollicitation d'une subvention de l'Etat)

Voirie et chemins ruraux

SYDEV (Maintenance éclairage 2023)

Aménagement de la rue de la Vallée Verte (Convention SYDEV pour éclairage)

CR commission du 20 décembre 2022

Questions diverses

Compte-rendu des commissions intercommunales

Décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de sa délégation

Calendrier des réunions

L'an deux mille vingt-trois, le seize janvier, le Conseil municipal de la Commune de ST ANDRE-GOULE-D'OIE dûment convoqué le 11 janvier 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, à 20h00 sous la présidence de Monsieur Jacky DALLET, Maire.

Date d'affichage de la convocation : 11 janvier 2023

Présents : DALLET Jacky, SOULARD Catherine, GUERY Francis, FONTENY Natacha, CARTEAU Anthony, COLONNIER Richard, VINET Laurent, METAYER Stéphane, DAHERON Wilfried, ROUSSELOT Catherine, RAGON Claudine, BOUDAUD Christina, BREMAND Géraldine, ALLIN Nicolas, BARRETEAU Angéline, BERNARD Emeline, LAGET Steven, ARRIVE Benjamin

Absente excusée : Nicole JOSSET

Monsieur Steven LAGET est désigné secrétaire de séance.

Membres en exercice	Présents	Votants	Quorum
19	18	18	10

Approbation du procès-verbal de séance du 12 décembre 2022 : Le Conseil municipal approuve le procès-verbal de la réunion du 12 décembre 2022 à l'unanimité des membres présents.

1-2023 – Autorisation de dépenses et de recettes en investissement avant le vote du budget primitif 2023 – Budget communal :
Monsieur le Maire rappelle que la comptabilité des engagements est obligatoire pour toutes les communes. A ce titre, Monsieur le Maire a établi au 31/12/2022 l'état des dépenses engagées non mandatées et l'état des restes à réaliser.

Il propose au Conseil d'ouvrir des crédits sur le budget général pour prévoir des travaux de voirie :

Opération	Compte	Libellé	Dépenses
50	2313	Voirie communale	20 000 €

En référence à l'article L. 1612.1 du CGCT, lorsque le budget primitif n'a pas été voté, le Maire peut engager, liquider et mandater les dépenses, dans la limite de ¼ des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice précédent (dépenses totales déduction faite de celles imputées aux chapitres 16 & 18), sous réserve d'y avoir été préalablement autorisé par le Conseil Municipal, qui devra également préciser le montant et l'affectation des crédits ainsi utilisés.

Après étude et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement, Madame la 1^{ère} Adjointe, à engager, liquider et mandater les dépenses suivantes ci-dessus.

Personnel (point recrutement poste de DGS) : Suite à la nouvelle publicité de l'offre au 1er décembre 2022, 2 candidatures ont été déposées. 1 candidature n'a pas été retenue et 1 personne a été reçue en entretien le 4 janvier 2023.

Présentation de Madame Blandine MOUCHARD, retenue pour le poste.

Prise de fonction à St André : Mi-avril 2023

Affaires scolaires – Action sociale – Personnes âgées

2-2023 – Association les P'Tits Loups – Avance de subvention 2023 : Monsieur le Maire rappelle au conseil que la participation communale pour le périscolaire est fixée, généralement, au moment du vote du budget primitif de l'année et fait l'objet d'un conventionnement.

L'association les P'tits Loups rencontrant des difficultés financières, dès la fin du mois janvier, elle sollicite la collectivité pour le versement d'une avance de 10 000 € ;

Monsieur le Maire présente au conseil le prévisionnel 2023 du budget de l'association les P'tits loups.

Le Conseil municipal, après en avoir pris connaissance du dossier et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- approuve le versement d'une avance de 10 000 € sur la subvention 2023.

- décide que cette avance sera réintégrée au moment du vote de la subvention 2023 et viendra en déduction de l'acompte versé à l'association, après le vote du budget primitif 2023.

- charge Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement, Madame la 1^{ère} adjointe, de procéder au versement de cette avance.

Date de la prochaine commission : Lundi 13 février 2023 à 18H30mn

Aménagement – Urbanisme – Environnement :

Urbanisme : Le Conseil prend connaissance des dossiers déposés depuis la dernière séance.

3-2023 – Lotissement communal « les Chaumes » - Convention SYDEV /Dévoisement du réseau BT-HTA : Monsieur le Maire présente au conseil la convention du SYDEV fixant les modalités du déplacement des lignes BT et HTA pour le lotissement ainsi que la participation prévisionnelle à charge de la collectivité :

Nature des travaux	Montant prévisionnel HT des travaux	Montant prévisionnel TTC des travaux	Base participation	Taux de participation	Montant de la participation
Dévoisement du réseau BT-HTA	15 915 €	19 098 €	15 915 €	70,00 %	11 141 €

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de l'ensemble des modalités de cette convention, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- approuve ladite convention ainsi que la participation communale en découlant comme indiquée ci-dessus.

- charge Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement, Madame la 1^{ère} adjointe, de mettre en place ce dossier et l'autorise à signer tous les documents à intervenir.

Date de la prochaine commission : Mercredi 15 février 2023 à 20H

Petite enfance – Action jeunesse – Culture

AG du foyer des jeunes : Vendredi 27 janvier 2023 à 20H30mn

Date de la prochaine commission : Mercredi 8 février 2023 à 18H30mn

Communication – Associations – Sports – Loisirs

4-2023 – Construction d'un terrain multisports (sollicitation d'une subvention de l'Etat) : Monsieur le Maire rappelle au Conseil que la population de St-André-Goule-d'Oie est en constante évolution depuis plus de 10 ans, impliquant une politique d'investissement dans de nouveaux équipements de proximité destinés à la population.

Ainsi, avec la création de nouveaux lotissements, de nombreux projets ont vu le jour (construction de classes, restructuration du restaurant scolaire, agrandissement du périscolaire, nouveaux vestiaires sportifs, création d'un bar-restauration rapide, aménagement de place et voies du centre bourg avec mise en place de liaisons douces, etc...).

Dans cette continuité, le Conseil souhaite proposer à la population d'autres équipements, tel que l'implantation d'un terrain multisports permettant de répondre aux attentes des jeunes désireux de se retrouver en un lieu convivial afin de pratiquer différents sports.

La construction du terrain multisports contribuant à la thématique du CRTE « Cohésion du territoire », actions 34, 36 et 43, les travaux présentés dans l'avant-projet peuvent intégrer le programme DETR/DSIL 2023, avec un plan de financement comme suit :

DEPENSES	Montant HT	RECETTES	Montant HT	%
Equipement avec toutes options	86 000 €	Etat (DETR/DSIL)	43 000 €	50 %
		Fonds Régional (REGION)	17 200 €	20 %
		Autofinancement ou emprunt	25 800 €	30 %
TOTAL dépenses	86 000 €	TOTAL recettes	86 000 €	100%

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- valide l'avant-projet et son plan de financement prévisionnel comme présenté ci-dessus.
- sollicite une subvention de l'Etat au titre de la DETR/DSIL 2023 pour la construction d'un terrain multisports (City stade) pour un montant de 43 000 €.
- autorise Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement, Madame la 1^{ère} Adjointe, à signer tout document relatif à l'affaire.

Voirie et chemins ruraux

5-2023 – SYDEV : Travaux de maintenance d'éclairage et définition de l'enveloppe budgétaire annuelle attribuée aux travaux de remise à niveau du parc d'éclairage public communal consécutif aux travaux de maintenance – Année 2023 : Monsieur le Maire rappelle que la commune a transféré au SYDEV, par délibération du 26 mars 2007, la compétence « éclairage ».

Aussi, il présente le contrat de maintenance de l'éclairage public ainsi que les modalités de gestion des dossiers de remise à niveau pour l'année 2023.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de l'ensemble de ces dossiers, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- décide de conclure pour l'année 2023 une convention avec le SYDEV pour les travaux de maintenance de l'éclairage public et accepte de verser une participation financière de 3 588,92 € pour cette prestation.
- accepte le programme annuel de rénovation d'éclairage public dans la limite d'une enveloppe budgétaire d'un montant de 2 000 €.
- autorise Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement, Madame la 1^{ère} Adjointe, à signer l'ensemble des documents nécessaires à la mise en place de ce dossier.

6-2023 – Aménagement de la rue de la Vallée Verte / Convention SYDEV travaux neufs d'éclairage : Monsieur le Maire présente au conseil la convention du SYDEV fixant les modalités des travaux neufs d'éclairage de la rue de la vallée verte ainsi que la participation prévisionnelle à charge de la collectivité :

Nature des travaux	Montant prévisionnel HT des travaux	Montant prévisionnel TTC des travaux	Base participation	Taux de participation	Montant de la participation
Eclairage public / travaux neufs	9 786 €	11 743 €	9 786 €	70,00 %	6 851 €

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de l'ensemble des modalités de cette convention, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- approuve ladite convention ainsi que la participation communale en découlant comme indiquée ci-dessus.
- charge Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement, Madame la 1^{ère} adjointe, de mettre en place ce dossier et l'autorise à signer tous les documents à intervenir.

Compte-rendu des commissions intercommunales :

Commission d'assainissement du 10/01/2023	Restitution par Francis GUERY
Commission d'attribution places multi accueil du 16/01/2023	Restitution par Cathy SOULARD

Décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de sa délégation : Le Conseil prend connaissance des différentes décisions prises par Monsieur le Maire depuis la dernière séance, dans le cadre de sa délégation.

Calendriers des réunions 2023 :

Conseils municipaux 2023 à 20 heures				
Lundi 20 février – 19 H	Lundi 13 mars	Mardi 11 avril	Mardi 9 mai	Lundi 5 juin
Lundi 3 juillet	Lundi 11 septembre	Lundi 9 octobre	Lundi 6 novembre	Lundi 11 décembre
Commission Finances 2023 à 18H30mn				
Lundi 6 février 2023				
C.C.A.S à 18H30mn				
Mercredi 22 février 2023				

Bilan des vœux du 14 janvier 2023

Levée de la séance : 21H30 mn
A Saint-André-Goule-d'Oie, le 17 janvier 2023

Le Maire : Jacky DALLET 		Le Secrétaire de Séance : Steven LAGET 
--	--	--